

Le 2 juin 2010.

Le 20 Sivan 5770.

Le Christ ne pardonne qu'au repentant...

" Celui qui écoute ma parole, et qui croit à celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle et ne vient point en jugement, mais il est passé de la mort à la vie. " (Jean 5 : 24.)

Le Christ est un Sauveur ressuscité ; il était mort, il est vrai, mais il est ressuscité ; il est toujours vivant pour intercéder en notre faveur. Il nous faut croire de cœur à la justice et confesser de la bouche à salut. Ceux qui ont été justifiés par la foi ne manqueront pas de confesser le Christ. " Celui qui écoute ma parole, et qui croit à celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle et ne vient point en jugement, mais il est passé de la mort à la vie. " (Jean 5 : 24.) L'œuvre importante opérée chez le pécheur taché et souillé par le mal, c'est celle de la justification. Il est déclaré juste par Celui qui parle selon la vérité. Le Seigneur impute la justice du Christ au croyant et le proclame juste devant tout l'univers. Ses péchés sont transférés à Jésus, le représentant, le substitut et le garant du pécheur. L'iniquité de toute âme croyante est placée sur le Christ. **" Celui qui n'a pas connu le péché, il l'a fait pour nous péché, afin qu'en lui nous devenions justice de Dieu. "** (2 Corinthiens 5 : 21).

Le Christ a offert une compensation, pour la culpabilité du monde entier ; tous ceux qui s'approcheront de Dieu avec foi recevront la justice du Christ, **" qui a porté lui-même nos péchés en son corps sur le bois, afin que morts aux péchés nous vivions pour la justice ; lui par les meurtrissures duquel vous avez été guéris. "** (1 Pierre 2 : 24.) Notre péché a été expié, éloigné loin de nous, jeté au fond des mers. Grâce à la repentance et la foi, nous sommes débarrassés du péché ; nous pouvons regarder au Seigneur devenu notre justice. Jésus a souffert, lui juste pour des injustes.

Nos péchés nous placent sous la condamnation de la loi, mais le Christ ayant obéi à la loi fait valoir pour l'âme repentante les mérites de sa propre justice. Si un pécheur veut obtenir la justice du Christ, il doit expérimenter la repentance où s'opère un changement radical de sa pensée et de son esprit, ainsi que de sa conduite. Une œuvre de transformation doit commencer dans le cœur et déployer son efficacité dans chaque faculté ; mais l'homme n'est pas capable de produire une telle repentance ; il ne peut l'expérimenter que par le Christ qui est monté au ciel, emmenant une multitude de captifs, et a fait des dons aux hommes.

Qui veut devenir vraiment repentant ? Que doit-il faire ? — Il doit aller à Jésus tel qu'il est, sans retard. Il doit croire à la véracité du Christ, croire à sa promesse, et demander afin de recevoir. Quand un désir sincère pousse les hommes à la prière, ils ne prient pas en vain. Le Seigneur tiendra parole ; il donnera son Saint-Esprit pour conduire à la repentance envers Dieu et à la foi au Seigneur Jésus-Christ. Le croyant priera et veillera, renoncera à ses péchés et prouvera sa sincérité par un effort vigoureux en vue d'observer les commandements de Dieu. La foi accompagnera sa prière ; il ne se contentera pas de croire à la loi, mais il obéira à ses préceptes. Il prendra position avec le Christ sur cette question. Il renoncera à toute habitude et à toute relation sociale tendant à éloigner son cœur de Dieu.

Celui qui veut devenir enfant de Dieu doit accepter cette vérité : il ne faut pas moins que l'expiation du Christ pour que la repentance et le pardon puissent être obtenus. Avec cette assurance le pécheur fera un effort à la mesure de l'œuvre qui a été accomplie en sa faveur ; sans se lasser il suppliera le trône de la grâce pour que la puissance divine se renouvelle constamment dans son âme. Le Christ ne pardonne qu'au repentant, mais il accorde la repentance à celui auquel il pardonne. Il a été pourvu à tout ; la justice éternelle du Christ est mise au compte de l'âme croyante. Une robe précieuse, immaculée, tissée sur les métiers du ciel, attend le pécheur repentant et croyant, qui peut dire : **" Je me réjouirai en l'Éternel, mon âme sera ravie d'allégresse en mon Dieu ; car il m'a revêtu des vêtements du salut, il m'a couvert du manteau de la délivrance. "** (Ésaïe 61 : 10).

Ellen G. White *A new life* p 22-24



**Vous sondez les Ecritures,
parce que vous pensez avoir en elles
la vie éternelle: ce sont elles qui rendent
témoignage de moi. Jean 5:39**